



CAUSSOU infos



Bulletin d'information municipale de la commune de Caussou – N° 71 – Avril 2016

Le budget 2016 de la commune de Caussou

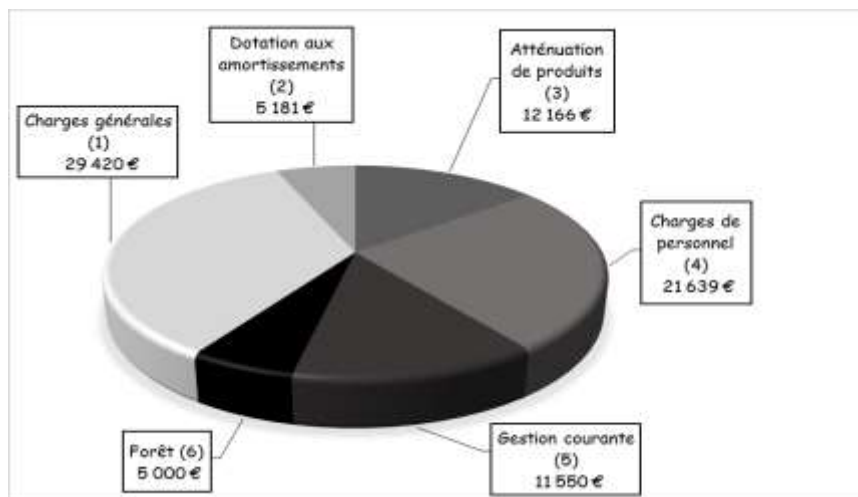
I - Le budget de fonctionnement

Notre budget de fonctionnement s'élève au total à 167.697,79 €. Sur ce montant, 82.742 € pourront être dégagés et transférés au budget d'investissement afin de financer un certain nombre d'opérations. Le reste permettra de financer les dépenses habituelles.

1 - Les dépenses

Elles ont été limitées au maximum et seront même légèrement inférieures à celles de 2015.

La commune n'a plus d'emprunt à rembourser et, sauf circonstance exceptionnelle, n'envisage pas d'en contracter en 2016. Les dépenses seront réparties de la façon suivante :



(1) Charges générales (29.420 €)

Les plus importantes concernent la voirie (entretien, déneigement, etc...), les taxes foncières payées par la commune (3.800 €), l'électricité (3.400 €), l'entretien des bâtiments publics, l'assurance, les frais payés à l'ONF pour la gestion de la forêt, les fournitures diverses, les fêtes et cérémonies, etc...

(2) Dotation aux amortissements (5.181 €)

Il s'agit d'un jeu d'écriture comptable consistant à faire passer la somme correspondante du budget de fonctionnement au budget d'investissement. Les 5.181 € prévus cette année représentent la dernière tranche relative aux travaux de construction du nouveau réservoir d'eau. Cette somme apparaîtra donc en recette au budget d'investissement.

(3) Atténuation de produits (12.166 €)

Ce sont des charges payées par la commune et versées soit à l'Etat (8.516 €), soit à la Communauté de Communes en compensation de services reçus (2.500 € pour les écoles et bibliothèques).

(4) Les charges de personnel (21.639 €)

Il s'agit des salaires versés au personnel titulaire et non titulaire et des cotisations sociales.

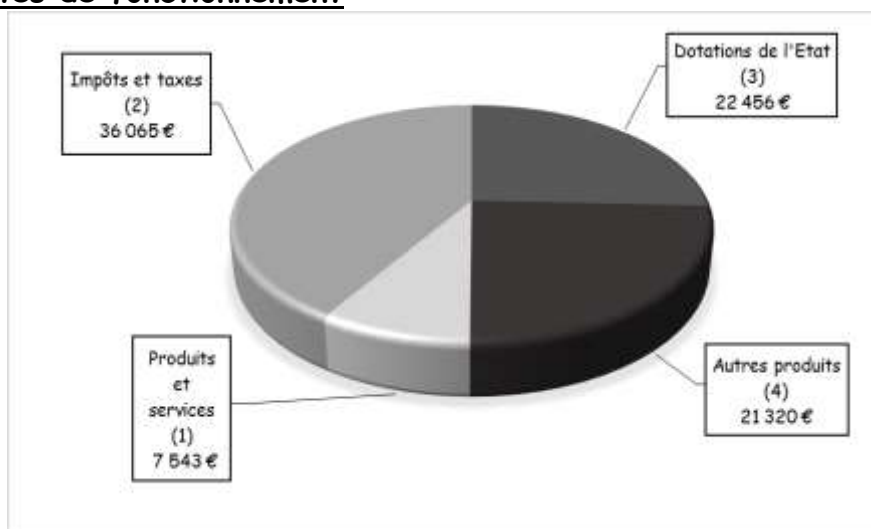
(5) Les charges de gestion courante (11.550 €)

Ce sont les subventions aux associations, les indemnités des élus, diverses contributions (par exemple au Syndicat d'Énergie 09) et les créances qui n'ont pu être recouvrées.

(6) Les dépenses imprévues (5.000 €)

Elles concerneront principalement le remboursement à l'Etat (Fonds Forestier National) de sa participation lors de la plantation de la forêt communale. Cette charge sera également due en 2017.

2 - Les recettes de fonctionnement



(1) Produits et services (7.543 €)

Il s'agit principalement du produit de la vente de la gentiane à la Société Oriane avec laquelle un contrat a été signé pour 3.500 € en 2016, de la location de la montagne et d'autres terrains communaux à des éleveurs (2.500 €), des ventes de concessions au cimetière (1.181 €).

(2) Impôts et taxes (36.065 €)

Il s'agit en particulier des taxes foncières et d'habitation (31.220 €).

Rappelons que le conseil municipal a voté pour 2016 une légère augmentation de la taxe d'habitation (+ 0.5 %) et un maintien des taxes foncières à leur niveau précédent. Cela dit, les autres niveaux territoriaux (Département et Communauté de Communes) ont aussi une influence sur ces taxes locales.

Figure aussi dans cette rubrique la dotation de solidarité communautaire versée par la CCVAX à la Commune de Caussou (1.524 €), la taxe additionnelle sur les droits de mutation (3.000 €) et le recouvrement de la taxe d'ordures ménagères pour les logements communaux (321 €).

(3) Dotations de l'Etat (22.456 €)

En plus de 8.000 € de charges nouvelles imposées par l'Etat, les dotations de l'Etat sont en baisse de 10 % par rapport à 2015.

(4) Autres produits (21.320 €)

Il s'agit essentiellement du produit de la location des logements communaux (21.200 €).

II - Le budget d'investissement

Les recettes proviennent principalement du virement de la section de fonctionnement (82.742 €) et des subventions de l'Etat et du Département accordées pour des travaux spécifiques. Ainsi, 13.362 € seront perçus par la commune en 2016 pour la construction du garage-atelier construit en 2015 et la rénovation du monument aux morts. A cela devraient s'ajouter les subventions demandées pour les travaux prévus en 2016 mais qui ne sont pas encore connus.

S'ajoutent encore à ce budget le remboursement de la TVA payée en 2015 sur les travaux réalisés (8.300 €)

Pour ordre, sont également affectés aux recettes d'investissement les 5.180 € de la dotation aux amortissements prélevés sur le budget de fonctionnement.

Déduction faite des opérations comptables pour ordre et compte tenu des subventions attendues, le budget d'investissement 2016 devrait s'élever à plus de 120.000 € et sera consacré en grande partie aux opérations suivantes :

- Protection contre les chutes de pierres à Savenac : 80.000 € HT. Cette opération devrait être financée par l'Europe à 80 % et par l'Etat (1). Dans le cas contraire, elle serait reportée.
- Protection contre les incendies (borne à Andarrios + citerne à Savenac) : 4.529 € HT.
- Aménagement intérieur du garage-atelier (électricité, eau, plancher, escalier) : 2.470 € HT.
- Frais d'étude : 2.000 €.
- Achat d'une remorque et d'un groupe électrogène : 1.402 € HT.
- Réfection de murs communaux : 3.000 €.
- Achat de bancs pour le village : 388 € HT.

Sur ces travaux et achats, la commune doit en plus payer la TVA mais celle-ci sera récupérée en 2017.

(1) Dernière minute: Nous venons d'apprendre par la Préfecture de l'Ariège qu'une subvention de 17.751 € nous est attribuée par l'Etat pour les travaux « chutes de pierres » et protection incendie.

Le détail des dépenses et recettes du budget 2016 de la commune peut être consulté à la mairie.

Maurice CALMEIN



BREVES



Le tilleul est passé chez le coiffeur

Notre vieux tilleul au tronc creux, situé devant l'église a été victime d'une attaque de parasites qui l'ont rendu très dangereux.

En effet les trois grosses branches menaçaient de tomber sous l'effet du vent ou des bestioles qui y ont élu domicile.

C'est donc avec regret que nous avons dû procéder à son élagage.

Toutefois, le tronc creux a été conservé car il constitue une curiosité locale. Avec un peu de chance, de petites branches repousseront bientôt.



Un pèlerinage à Caussou



Depuis l'installation dans la chapelle, en août 2014, de la petite statue de la Vierge de Belcourt (ancienne paroisse d'Alger), des anciens de cette église viennent de temps en temps rendre visite à leur statue.

Mais ces visites vont désormais passer à la vitesse supérieure car « L'Amicale des enfants de l'Algérois » a décidé d'organiser un pèlerinage à Caussou.

Pour cette année, il a été fixé au samedi 21 mai.

Dans le cadre de cette journée, une messe sera dite à 15 h par le Père Paul Teychenné.

Tous les habitants de Caussou et des environs qui le souhaitent sont cordialement invités à y participer ainsi qu'à la procession qui suivra jusqu'à la chapelle.

Cabine téléphonique

Orange nous a avisés de la suppression prochaine de la cabine téléphonique située sous le lavoir de la chapelle, aucun appel n'ayant été enregistré au cours de la dernière année.



Compte rendu de mandat

Karine ORUS DULAC et Alain NAUDY, conseillers départementaux du canton de Haute-Ariège organisent des réunions d'informations ouvertes à toute la population le **samedi 23 avril 2016**

- à la Mairie de Bestiac à 14 h.
- à la Mairie de Luzenac à 18 h